



**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 9 - Septembre 2017  
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Commission Permanente  
du 4 SEPTEMBRE 2017**



**COMMISSION PERMANENTE DU 4 SEPTEMBRE 2017**

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 4 SEPTEMBRE 2017**, à **14 H 14**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, président du conseil départemental.

**Etaient présents :**

- Mmes ALTERMATT Maryse, BEAUSERT-LEICK Valérie, BILLOT Véronique, CRUNCHANT Sylvie, DAGUERRE-JACQUE Patricia, KRIER Catherine, LALANCE Corinne, LASSUS Anne, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, MARCHAL-TARNUS Corinne, MARCHAND Agnès, MAYEUX Sophie, NORMAND Audrey, PILOT Michèle, POPLINEAU Monique, RIBEIRO Manuela et SILVESTRI Annie, MM. ARIES Christian, BAUMANN Pierre, BAZIN Thibault, BINSINGER Luc, BLANCHOT Patrick, BRUNNER Gauthier, CORZANI André, DESSEIN Jean Pierre, HABLLOT Stéphane, MAGUIN Frédéric, MARCHAL Michel, MINELLA Jean-Pierre, PENSALFINI Eric, PIZELLE Stéphane, SCHNEIDER Pascal et TROGRILIC Laurent

**Etaient excusés :**

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de Mmes BALON Sylvie, BOURSIER Catherine, MM. CAPS Antony, CASONI Alain, Mme CREUSOT Nicole, M. DE CARLI Serge, Mme FALQUE Rose-Marie, MM. HARMAND Alde, LOCTIN Jean, Mmes LUPO Rosemary, PAILLARD Catherine et M. VARIN Christopher, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. ARIES Christian, TROGRILIC Laurent, Mme PILOT Michèle, MM. MINELLA Jean-Pierre, MAGUIN Frédéric, CORZANI André, MARCHAL Michel, BRUNNER Gauthier, Mmes LALANCE Corinne, RIBEIRO Manuela, LASSUS Anne et M. PIZELLE Stéphane

**RAPPORT N° 1 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CPAM DE MEURTHE-ET-MOSELLE RELATIVE AU SUIVI DES JEUNES CONFIES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre la CPAM et le département de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2 - AVENANT A LA CONVENTION 2015-2017 POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ORGANISATION REGIONALE DE CONCERTATION SUR L'ADOPTION (ORCA)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant 2017 à la convention 2015-2017 entre les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et du Haut-Rhin et le ministère des solidarités et de la santé,

- et autorise son président à le signer, au nom et pour le compte du département

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 3 - AMITIES TSIGANES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde à l'association Amitiés Tsiganes une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2017 à hauteur de 418 000 €, étant précisé que l'association a déjà perçu deux acomptes trimestriels de 80 000 €,

- et précise que le solde, soit 258 000 €, sera prélevé sur le chapitre 65 - programme 442 - opération 002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 4 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PCH**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide le maintien la dette de M. P.M. d'un montant initial de 1 072,69 €  
(dossier n°5312403).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 5 - ACTIONS 2017 FINANCEES PAR LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide, sur la base des priorités définies par la Conférence des financeurs,  
l'attribution pour 2017 des subventions suivantes :

| NOM DU PORTEUR  | MONTANT (€) |
|---|-------------|
| Adoma   | 17 000,00   |
| AMICALE DES VIEUX TRAVAILLEURS  | 1 000,00    |
| ASAE Francas  | 10 000,00   |
| ASEPT Lorraine  | 26 310,00   |
| Association Bien Vieillir à Vandoeuvre  | 1 865,00    |
| Association CAMEL   | 25 000,00   |
| Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins 54 | 520,00      |
| Association des utilisateurs du centre social CAF JOLIBOIS                    | 2 000,00    |
| Association d'Idées   | 4 000,00    |
| Association Fondation Bompard - CICAT Lorraine                                | 38 592,00   |
| Association Prévention Routière de Meurthe et Moselle                         | 2 000,00    |
| ATLiPA  | 3 240,00    |
| AUTOMOBILE CLUB LORRAIN   | 2 000,00    |
| Brain Up Association  | 1 1030,00   |

|   |            |
|---|------------|
| C.C.A.S de Villers-lès-Nancy                                      | 6 000,00   |
| Caf& Social 54  | 2 0250,00  |
| CANSSM Service Territorial de L'Est                               | 5 000,00   |
| CCAS de la Ville de Nancy   | 30 000,00  |
| CCAS DE LONGUYON  | 9 249,00   |
| CCAS d'Essey-lès-Nancy  | 1 500,00   |
| CCAS TOUL   | 7 390,00   |
| CCAS VAL DE BRIEY   | 5 000,00   |
| CDCA  | 5 600,00   |
| CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONT SAINT MARTIN             | 2 000,00   |
| Centre Communal d'Action Sociale Villerupt-Thil                   | 17 000,00  |
| Centre Social et Culturel Les Epis                                | 8 500,00   |
| Centre social OHS Beauregard                                      | 8 000,00   |
| Centre social Saint-Michel Jéricho, association des utilisateurs  | 6 800,00   |
| Centre Social Ville Plurielle                                     | 4 000,00   |
| CODEP EPGV 54   | 5 500,00   |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANON                                   | 1 500,00   |
| Communauté de communes Seille et Mauchère - Grand Couronné        | 9 216,00   |
| Compagnie Soleil Sous la Pluie                                    | 20 000,00  |
| Conseil départemental 54  | 108 300,00 |
| DOMI RESEAU TERRITOIRE DE LONGWY                                  | 7 300,00   |
| Domus Prévention  | 17 700,00  |
| Envie   | 50 000,00  |
| GIP "Grandir et Vieillir en pays de Colombey et du sud Toulinois" | 48 950,00  |
| GM Aînés ruraux Fédé 54   | 5 000,00   |
| Groupe associatif Siel Bleu                                       | 64 261,70  |
| Haras Rosières aux Salines  | 5 900,00   |
| HARLEM'2DOG   | 2 850,00   |
| HELIA Portage   | 4 840,00   |
| Jardin d'enfants Franco-Allemand Pumuckl                          | 9 000,00   |
| JFEP (Foyer des jeunes et d'éducation populaire)                  | 6 000,00   |
| La Cie du Jarnisy   | 20 000,00  |
| La Compagnie des ânes   | 6 200,00   |
| La Métropole du Grand Nancy                                       | 3 550,00   |
| Le fil d'or du jarnisy  | 2 549,00   |
| Ligue de l'enseignement de Meurthe et Moselle                     | 2 600,00   |
| LMI Solutions   | 16 000,00  |
| made in soi   | 8 900,00   |

|  |                     |
|--|---------------------|
| Mairie de Frouard  | 9 000,00            |
| MAIRIE DE PIENNES  | 1 000,00            |
| Mutuelle NOVAMUT   | 10 024,00           |
| Notre Dame du Bon Repos  | 4 300,00            |
| Office Nancéien des Personnes Agées  | 8 000,00            |
| petits frères des Pauvres Nancy  | 9 653,00            |
| PHOENIX  | 3 750,00            |
| Résidence "Les Fougères"   | 15 260,00           |
| Résidence accompagnée Cirey  | 14 400,00           |
| Résidence accompagnée Villerupt  | 22 800,00           |
| Résidence Autonomie André Claudel  | 16 742,11           |
| Résidence PASTEUR  | 800,00              |
| ROUCHAVILLE Jérémie  | 3 290,00            |
| Servea Médical   | 16480,00            |
| Service prêt gratuit d'appareillage CPAM   | 50000,00            |
| SMITRAL Syndicat Mixte Intercommunal des transports de l'Agglomération de Longwy | 45000,00            |
| SSIAD des 4 Cantons  | 16949,33            |
| SSIAD Val de Lorraine  | 14609,75            |
| Un Toit Partagé  | 8000,00             |
| URAPEDA Lorraine Alsace  | 10000,00            |
| Ville de Villers les Nancy   | 5829,00             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 010 849,89</b> |

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les lignes budgétaires suivantes :

Chapitre 65 – Article 65737 sous fonction 53

Chapitre 65 – Article 6574 sous fonction 53 (notamment les aides individuelles versées à des personnes âgées pour l'acquisition d'aides techniques)

Chapitre 65 – Article 65734 sous fonction 53

- approuve la convention relative au financement d'actions (> 23 000€) dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de Meurthe-et-Moselle,

- et autorise son président à la signer avec chacun des porteurs, au nom du département.

Lors du vote correspondant, Mme RIBEIRO déclare s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RAPPORT N° 6 - AIDES A LA PIERRE - PRE-PROGRAMMATION 2017  
RELATIVE AU PARC LOCATIF PUBLIC - AJOUT DE L'OPERATION  
SCI LES PETITES SOEURS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son président :

\* à notifier les décisions d'agrément pour cette opération,

\* à signer les conventions Aide personnalisée au logement avec les organismes de logement social et la Caisse d'allocations familiales en lien avec cette opération et les différents avenants de la convention principale confiant la délégation des aides à la pierre au département de Meurthe-et-Moselle (convention signée le 24 mai 2017).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 7 - SEDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE - AIDE  
AUX TRAVAUX.**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de 3 000 € au ménage GM/AG pour le raccordement définitif au réseau d'électricité,

- et précise que cette subvention sera versée à l'association Amitiés Tsiganes qui assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage, et que le montant de l'aide sera prélevé sur les crédits inscrits sur la ligne 128 article 20421 sous-fonction.563.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 8 - SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE. ETUDE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REVISION DU SCHEMA.**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve et autorise son président à signer la convention de groupement de commande confirmant la coordination de l'étude par le préfet et ses services,
- autorise le co-financement de l'étude à hauteur de 50 %,
- et précise que le montant de l'aide sera prélevé sur les crédits inscrits au programme « P441 O002 – Aides au logement ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT " COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE "**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant à la convention de partenariat «collèges numériques et innovation pédagogique»,
- et autorise son président à le signer au nom du département.

Lors du vote correspondant, Mme RIBEIRO déclare votre contre.

**RAPPORT N° 10 - CONVENTIONS DE RESTAURATION AVEC LE COLLEGE ANATOLE FRANCE DE MONT-SAINT-MARTIN ET LA VILLE DE MONT-SAINT-MARTIN**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions du service de restauration du collège de Mont-Saint-Martin à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle l'EHPAD et avec la ville de Mont-Saint-Martin pour l'année scolaire 2017/2018,
- et autorise son président à les signer, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 11 - AVENANT AUX CONVENTIONS DE RESTAURATION SCOLAIRE MUTUALISEE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la signature des avenants aux conventions tripartites à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, les collèges et les lycées selon la convention type jointe au rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 12 - CONVENTION DE RESTAURATION AVEC LE COLLEGE JULIENNE FARENC DE DOMBASLE ET LA VILLE DE DOMBASLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention de fourniture des repas aux élèves du premier degré de la ville de Dombasle pour l'année scolaire 2017/2018.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 13 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue le logement de fonction au sein de collège Albert Camus à Jarville, selon la proposition du conseil d'administration présentée dans le rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 14 - MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA FERMETURE DU COLLEGE DE BADONVILLER**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions présentées dans le rapport,
- autorise son président à les verser directement au SIS de Badonviller,
- et précise que les crédits disponibles seront prélevés sur le Programme P341, Développement du patrimoine scolaire, E15 - Convention avec les SIS, Opération O082 pour 5 000 € et sur le Programme P341, Développement du patrimoine scolaire, E08 - Accompagnement des collectivités territoriales suites aux fermetures de collèges, Opération O081 pour 100 000 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 15 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS.**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,

- et précise que les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Dotation pour sinistres : Opération P 343 O 020 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221 ;

Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 16 - AIDE A L'APPROVISIONNEMENT EN DENREES LOCALES DE PROXIMITE DANS LES COLLEGES DE MEURTHE-ET-MOSELLE.**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions présentées dans le rapport,

- autorise son président à les verser directement aux établissements concernés,

- et précise que les crédits disponibles seront prélevés sur le programme P344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O021.

Lors du vote correspondant, Mme RIBEIRO déclare s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **RAPPORT N° 17 - OPERATION PETIT-DEJEUNER EN COLLEGE**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions présentées dans le rapport,

- autorise son président à les verser directement aux établissements concernés,

- et précise que les crédits disponibles seront prélevés sur le programme P344, moyens de fonctionnement des établissements, Opération O021.

Lors du vote correspondant, Mme RIBEIRO déclare s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RAPPORT N° 18 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS, AMENAGEMENT DES LOCAUX**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions présentées dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits sont prélevés sur le programme P344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O007, Enveloppe 02.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 19 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les dotations financières détaillées dans le rapport pour l'équipement des collèges publics,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 Opération O015 Enveloppe E08.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 20 - BOURSES BAFA/BAFD**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

|                   |            |      |         |
|-------------------|------------|------|---------|
| AROEVEN           | 1 bourse   | 70 € | 70 €    |
| Familles Rurales  | 3 bourses  | 70 € | 210 €   |
| FRANCAS           | 35 bourses | 70 € | 2 450 € |
| UFCV              | 9 bourses  | 70 € | 630 €   |
| URL Foyers Ruraux | 1 bourse   | 70 € | 70 €    |

- et précise que ces sommes seront prélevées sur le programme 351 - opération O019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 21 - SOUTIEN FEDERAL A LA MISE EN OEUVRE DES CONTRATS D'ANIMATION JEUNESSE TERRITORIALISEE (CAJT) 2017**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue la subvention de 2 500 € à la fédération départementale des Foyers Ruraux au titre du soutien fédéral pour la mise en œuvre des contrats d'animation jeunesse territorialisée concernant le CAJT du Sel et Vermois,

- et précise que les sommes nécessaires seront prises sur le programme 351, Opération O013.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 22 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES D'EDUCATION POPULAIRE**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations locales d'éducation populaire les subventions correspondant aux indications contenues dans les tableaux joints au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 129 480 € sont prélevés au budget P351 E05 O014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 23 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX JUNIORS ASSOCIATIONS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue aux juniors associations les subventions correspondant aux indications contenues dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 4 320 € sont prélevés au budget P351 E05 O014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 24 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions 2017-2020 à passer entre le département de Meurthe et Moselle et l'UFCV et entre le département de Meurthe et Moselle et le CRIJL,

- autorise son président à les signer au nom du département.

- attribue les subventions suivantes :

\* 7 500 € à l'association les Petits Débrouillards du Grand Est pour le projet UniverCités 2017,

\* 9 000 € à la fédération départementale des FoyersRuraux pour la préparation et la réalisation de l'université rurale d'été 2017 des Foyers Ruraux,

\* 1 000 € à la fédération départementale FamillesRurales pour le projet « l'affaire Kéroffé » de la commission jeunesse,

\* 1 500 € à la Ligue de l'Enseignement 54 pour le projet de lutte contre les discriminations,

\* 7 650 € à l'Union française des centres de vacances (UFCV) pour le soutien à son fonctionnement en Meurthe-et-Moselle,

\* 7 650 € au Centre régional d'information jeunesse de lorraine (CRIJL) dans le cadre de l'aide au fonctionnement en Meurthe-et-Moselle,

\* 750 € à la fédération départementale des Francas de Meurthe-et-Moselle pour l'opération radio itinérante,

\* 2 000 € à la fédération départementale Familles Rurales pour l'ensemble des projets 2017 proposés par la commission jeunesse.

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 25 - FONDS D'AIDE A LA REHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES ET A L'EQUIPEMENT SOCIO-EDUCATIF DES ASSOCIATIONS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions d'investissement aux associations suivantes :

- 3 000 € à la fédération départementale des Francas pour l'acquisition de matériel de sonorisation ;
- 3 000 € à la fédération départementale des Francas pour l'acquisition d'un véhicule ;
- 1 110 € à l'association Famille Rurales d'Art-sur-Meurthe pour l'acquisition de matériel de camping et de sonorisation ;
- 169 € à l'association les petits Débrouillards du Grand Est pour l'acquisition d'un haut-parleur, d'un mini projecteur et d'une enceinte mobile amplifiée ;
- 3 000 € à l'association Radio Caraïb Nancy pour l'acquisition de matériels en vue d'une installation de sonorisation studio public et deux tables pour studio et équipement.

- précise que les crédits nécessaires, soit 10 279 €, seront prélevés sur le budget P351, E16, O022.

- attribue la subvention d'investissement à la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle pour un montant de 30 729 € correspondant à 20 % d'un montant subventionnable de 153 646 € concernant des travaux et acquisitions dans divers centres de vacances :

\* St Michel en l'Herb :

Travaux et acquisitions : Remplacement du chauffe-eau gaz dans les sanitaires ;

\* Clairsapin :

Travaux et acquisitions : Achat et installation d'une sauteuse gaz, mise aux normes PMR, électriques, d'hygiène des cuisines et rénovation des espaces de restauration. Rénovation des sols de circulation des bâtiments 200 et 300. Rénovation des lambris des plafonds, des circulations, des salles 1 et 2 des bâtiments 200 et 300. Rénovation des sanitaires et wc des bâtiments 200 et 300.

Travaux de peinture des murs et plafonds, des circulations et des sanitaires des bâtiments 200 et 300 ;

\* Querciolo :

Travaux : Remise en état des dalles de tentes.

\* Sorbo-Ocagnano :

Travaux : Remise en état des dalles de tentes.



- approuve la convention de moyens à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et La Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires, soit 30 729 € seront prélevés sur le budget P351, E16, O011.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 26 - EXPERIMENTATIONS JEUNESSE - EDUCATION POPULAIRE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions suivantes :

- \* 900 € à la délégation de Meurthe-et-Moselle du Comité catholique contre la faim et pour le développement-terre solidaire pour le projet « Bouge ta Colline »,
- \* 4 800 € à l'association des Petits Débrouillards du Grand Est pour le projet du Science Tour Numérique 2017,
- \* 2 300 € à l'association des Petits Débrouillards du Grand Est pour le projet « mise en débat » 2017,
- \* 1 500 € à la Ligue de l'Enseignement 54 pour le projet D-Clics Numériques,
- \* 2 000 € à la Ligue de l'Enseignement 54 pour le projet l'école du spectateur,
- \* 1 000 € à la Ligue de l'Enseignement 54 pour le projet de rencontre des juniors associations,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 027 Expérimentations jeunesse-éducation populaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 27 - AIDE AUX STRUCTURES DEPARTEMENTALES**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- adopte la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le CREPS de Lorraine,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 28 - AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de financement 2017 du dispositif "Tremplin sport" à passer entre le département et le comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle.

- autorise son président à la signer au nom du département,

- attribue au comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle la subvention correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 15 000 euros, seront prélevés au budget P361 Opération O012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 29 - AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX SPORTIFS**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue aux comités départementaux sportifs les subventions correspondant aux indications contenues dans le tableau joint au rapport,

- approuve les conventions de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le comité départemental olympique et sportif de Meurthe-et-Moselle, le district de Meurthe-et-Moselle de football et le comité départemental de handball de Meurthe-et-Moselle,

- autorise son président à les signer au nom du département,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 234 450 euros, sont disponibles au budget P 362, E01,0001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 30 - AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue aux associations sportives les subventions correspondant aux indications contenues dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 9 500 euros, sont prélevés au budget P 364 E01 O008.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 31 - MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES A L'INSERTION**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de financement 2017-2018 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le comité départemental olympique et sportif relative à l'opération « sport et insertion »,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- attribue au comité départemental olympique et sportif les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,

- et précise que les crédits nécessaires, soit 10 824 € sont prélevés au budget P414 0014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 32 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT  
AU TITRE DE L'ENGAGEMENT DES SERVICES CIVIQUES DU  
DEPARTEMENT**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer, au nom du département, la demande de renouvellement d'agrément au titre de l'engagement de service civique 2017/2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 33 - COOPERATION INTERNATIONALE : APPUI AUX  
ACTEURS DE TERRAIN**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de :

- 3 500 € à l'association Ayud' Art,
- 1 000 € à l'association Ecole Secours,
- 2 500 € à l'association APDRA,
- 1 500 € à l'association VERSO,

- et précise que ces crédits seront prélevés sur la chapitre 65, imputation 6574.048, Subvention de fonctionnement aux personnes, associations de droit privé et autres organismes privés.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 37 voix pour,
- 9 voix contre (Mmes ALTERMATT, LALANCE, LASSUS, PAILLARD, MM. BAZIN, BINSINGER, DESSEIN, LOCTIN, PIZELLE).

**RAPPORT N° 34 - MUSIQUES ACTUELLES - 54 TOUR**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde les subventions telles que décrites dans le rapport,

- SARL PPR pour 625 €
- Association L'Art Grange pour 1 092 €

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P332 - O016.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 35 - CRACHE TEXTE - THEATRE D'IMPROVISATION EN COLLEGE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 12 000 € à la SCOP SmatFr / La Nouvelle Aventure pour la mise en œuvre du "Trophée d'Impro, Culture et Diversité " en collège,

- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P346 – O006 Education artistique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 36 - DEVOLUTION DU BONI DE LIQUIDATION APRES DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION DITE "SOCIETE THIERRY ALIX" AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accepte la dévolution du boni de liquidation de l'association loi 1901, dite «Société Thierry Alix», après dissolution de cette dernière adoptée à l'unanimité lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2013, é tant précisé que le boni de liquidation se compose d'une somme de 1 256,75 € et de divers biens mobiliers tels que décrits dans les annexes jointes au rapport.

- et autorise son président à signer, le cas échéant, tous documents nécessaires à son exécution.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 37 - EXPOSITION: DEMANDES DE PRET DE DOCUMENTS ORIGINAUX CONSERVES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter la demande de prêt de la Ville de Nancy / Musée lorrain,

- et autorise son président à signer les conventions de prêt, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 38 - SUBVENTION REGIONALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ARTISTIQUE ET CULTUREL DU CHATEAU DES LUMIERES DE LUNEVILLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à solliciter une subvention de la région Grand Est pour la programmation artistique et culturelle de la saison 2018 au château des Lumières de Lunéville.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 39 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE  
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE CNAS  
CONCERNANT LA TARIFICATION PREFERENTIELLE DES  
ACTIVITES DU CHATEAU DES LUMIERES DE LUNEVILLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention de partenariat à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le CNAS concernant la tarification préférentielle des activités du château des Lumières de Lunéville,
- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 40 - PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET  
L'ASSOCIATION ARTEM NANCY : AVENANT A LA CONVENTION**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant à la convention passée entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Artem Nancy,
- autorise son président à le signer au nom du département,
- accorde à l'association Artem Nancy une subvention de 3 000 € dans le cadre de cet avenant,
- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 151, opération 006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 41 - PRET DU DEPARTEMENT AUX ETUDES ET A L'ANCRAGE TERRITORIAL**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue le prêt du département de Meurthe-et-Moselle aux études et à l'ancrage territorial conformément au tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront imputés sur le programme 153, opération O001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 42 - SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES LACS DE PIERRE-PERCEE ET DE LA PLAINE. - DESIGNATION DES MEMBRES - APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE - RETRAIT DU DEPARTEMENT -**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Vu la demande du préfet de Meurthe-et-Moselle en date du 23 juin 2017,

- rappelle la délibération n° 8713 du 27 septembre 2012 adoptée par l'assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle et portant décision de retrait du syndicat mixte d'aménagement des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine,

- désigne 6 représentants au sein du SMAL afin que celui-ci puisse acter le retrait du département :

- Mmes BEAUSERT-LEICK, FALQUE et NORMAND,
- MM. MARCHAL, MINELLA et TROGRIC,

- approuve la modification statutaire du SMAL, telle qu'annexée au rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 43 - SYSTEME D'INFORMATION TOURISTIQUE LORRAIN (SITLOR) - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'EVALUATION DU DISPOSITIF**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat groupé d'une prestation de services : Conseils et accompagnement pour l'évolution éventuelle du système d'information touristique lorrain – SITLOR,
- confie à Lorraine Tourisme (CRT Lorraine) le soin d'être coordinateur du groupement de commandes,
- approuve la convention de groupement de commande à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, le département des Vosges et Lorraine Tourisme,
- autorise son président à la signer au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire Programme P149 - Meurthe-et-Moselle Tourisme MMT - Opération O001 - Gestion courante.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 44 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la répartition des subventions de fonctionnement versées aux associations patriotiques comme indiquées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les montants nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire chapitre 65 article 6574900 sous fonction 0202.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 45 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- autorise son président à signer les conventions à passer entre le département l'association du Pays du Bassin de Briey et SCIC LORagir, au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 46 - CTS - INVESTISSEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 47 - CTS - ANIMATION - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 48 - CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 49 - CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX - TERRITOIRE DU VAL DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue une subvention de 50 000 € à la maire de Velaine sous Amance telle que proposée dans le tableau joint au rapport,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O004.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 50 - CTS- FONCTIONNEMENT- TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer la convention pour l'année 2017 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lunévillois,

- autorise son président à signer les nouvelles conventions CAJT pour l'année 2017 à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et :

- la fédération des foyers ruraux de Meurthe-et-Moselle,

- la fédération départementale des MJC,
- la ligue de l'enseignement 54,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 51 - CTS- INVESTISSEMENT- APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX- TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 52 - CTS- INVESTISSEMENT- SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES- TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 53 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE GRAND NANCY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le rapport,
- approuve la convention à passer entre le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et l'association ASAE FRANCAS,
- autorise son président à la signer, au nom du département,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 54 - FONDS DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2017**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve le reversement du FDPTP 2017 d'un montant de 8 724 286 €.

Lors du vote correspondant, M. TROGRLIC indique ne pas prendre part au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 55 - FONDS DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION : REPARTION DU PRODUITS 2016**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de répartir le montant du fonds départemental 2016 de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation entre les communes de moins de 5 000 habitants selon les critères définis dans le rapport,

- et précise que les services préfectoraux procéderont au mandatement des sommes attribuées à chaque commune de Meurthe-et-Moselle.

Lors du vote correspondant, M. TROGRLIC indique ne pas prendre part au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **RAPPORT N° 56 - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE CROUS ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE - ARTEM**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n° 1 de la convention de subvention concernant les modalités de financement de l'opération de construction d'un pôle de restauration et multiservices sur le site universitaire ARTEM à Nancy,

- et autorise son président à le signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 57 - MODIFICATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DU TRANSPORT ADAPTE POUR LES ELEVES ETUDIANTS HANDICAPES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte du retrait du rôle de ce rapport.

### **RAPPORT N° 58 - RD 2 - XURES. MUR DE SOUTENEMENT - ACQUISITION FONCIERE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de l'acquisition de l'emprise désignée dans le rapport et aux conditions énoncées dans celui-ci,

- décide que le transfert de propriété se fera par un acte authentique,
- autorise son président à signer au nom et pour le compte du Département tous les documents relatifs à la cession,
- décide que les frais d'acquisition seront prélevés sur l'imputation budgétaire Programme 271, Opération 017, Enveloppe 04, Nature Analytique 162 – 2151.621,
- décide que les indemnités seront prélevées sur l'imputation budgétaire - Programme 273, Opération 009, Enveloppe 02, Nature Analytique 1027-678.621,
- et décide le classement de l'emprise dans le domaine public départemental après acquisition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 59 - TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE COMMUNALE N°3 DE THIL A REDANGE ET A HUSSIGNY ENTRE LES RD26 ET RD326**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la commune de THIL, conformément au projet annexé dans le rapport,
- autorise son président à la signer, au nom et pour le compte du département,
- et précise que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits sur le P271 – RD Opérations neuves, 006 – RD Grands Travaux, E06 – AP Liaison A30/Belval.

Lors du vote correspondant, Mme SILVESTRI déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RAPPORT N° 60 - RD 29C - COLMEY. REGULARISATION FONCIERE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 60 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de l'acquisition de l'emprise désignée dans le présent rapport et aux conditions énoncées dans celui-ci,
- décide que le transfert de propriété se fera par un acte authentique,
- autorise son président à signer au nom et pour le compte du département tous les documents relatifs à la cession,
- précise que le montant des frais d'acquisition seront prélevés sur l'imputation budgétaire - Programme 271, Opération 017, Enveloppe 04, Nature Analytique 162-2151.621,
- précise que les indemnités seront prélevées sur l'imputation budgétaire - Programme 272, Opération 002, Enveloppe 03, Nature Analytique 1027-678.621,
- et décide le classement de l'emprise dans le domaine public départemental après acquisition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 61 - RD 51 ET 52 - THELOD. ELARGISSEMENT D'EMPRISE. ACQUISITIONS FONCIERES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 61 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide :
- \* l'acquisition des parcelles sises à Thélod, désignées dans le rapport, aux conditions énoncées dans celui-ci,
- \* le transfert des propriétés par un acte authentique,
- \* le classement des dites parcelles dans le domaine public départemental après acquisition,
- précise que le prélèvement des frais d'acquisition sur l'imputation budgétaire Programme 271, Opération 017, Enveloppe 04, Nature Analytique 162 – 2151.621,



- et autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les actes correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 62 - RD 400 - VARANGEVILLE : RECONSTRUCTION D'UN OUVRAGE. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 62 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et Voies navigable de France conformément au projet annexé dans le rapport,

- et autorise son président à la signer, au nom et pour le compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 63 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER : RD 400 ET RD 909 - TRANSFERT D'UN EQUIPEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 63 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la Communauté de communes Terres toulaises, conformément au projet annexé dans le rapport,

- et autorise son président à la signer, au nom et pour le compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 64 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER  
DEPARTEMENTAL : CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE  
DOMMARTIN-LES-TOUL (RD 400 ET 909) ET VELAINES-SOUS-  
AMANCE (RD 86)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 64 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les conventions à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et les communes de Dommartin-lès-Toul et Velaines-sous-Amance, conformément aux projets annexés dans le rapport,
- et autorise son président à les signer, au nom et pour le compte du département, les conventions précitées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 65 - RD 570 - CREVECHAMPS. REMISE PARCELLES  
ETAT**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 65 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accepte le transfert à titre gratuit des parcelles mentionnées dans le rapport,
- autorise son président à signer, au nom et pour le compte du département, les pièces afférentes au dossier,
- et décide le classement dans le domaine public départemental après acquisition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 66 - RD 974 - CREATION D'UNE DEVIATION A ALLAIN -  
INDEMNISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES - ANNULE ET  
REMPLECE LA DELIBERATION N°30996 DU 9 MAI 2017**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 66 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- annule et remplace la délibération n°30996 du 9 mai 2017,

- autorise le versement des indemnités dues aux exploitants agricoles dans le cadre de l'opération routière de déviation de la RD 974 à Allain pour un montant total de 4 234,78 €, selon le tableau ci-dessus,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire 678.621 - charges exceptionnelles.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 67 - RD 974 : DEVIATION D'ALLAIN. OLEODUC DE DEFENSE COMMUNE MIRECOURT-METZ - CONVENTION ETAT (MAITRE D'OUVRAGE) / DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE (MODIFICATION)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 67 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention principale modifiée, à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat relative aux travaux sur l'Oléoduc de Défense Commune Mirecourt-Metz,

- et autorise son président à la signer au nom et pour le compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 68 - RD 618 - MONT-SAINT-MARTIN - REALISATION D'OUVRAGES ET AMENAGEMENTS DE VOIRIE POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE IMMOCHAN FRANCE (MODIFICATION)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 68 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les modifications apportées à la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et la société Immochan France portant sur la réalisation d'ouvrages et aménagements de voirie sur la commune de Mont-St-Martin,

- et autorise son président à la signer au nom et pour le compte du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 69 - CONVENTION AGRICOLE REGION-  
DEPARTEMENT**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 69 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention d'autorisation de financements complémentaires des conseils départementaux du Grand Est dans le champ des filières agricoles et forestières,

- et autorise son président à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 70 - PREVENTION DE L'ECHINOCOCCOSE  
ALVEOLAIRE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 70 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de 4 350 euros à l'établissement Eliz au titre de la seconde année de déroulement du programme de prévention de l'échinococcose alvéolaire mené en Meurthe-et-Moselle,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 134 – opération 005 – article 6574 – sous-fonction 928.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 71 - LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE  
ET ECONOMIE CIRCULAIRE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 71 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- sollicite une aide auprès de l'ADEME au titre du dispositif relatif au changement de comportement,

- et autorise son président à signer les conventions d'aide relatives :

- à la lutte contre les pertes et les gaspillages alimentaires avec l'ADEME et/ou la DRAAF,
  - au changement de comportement avec l'ADEME,
- ainsi que tous documents en lien avec ces conventions.

Lors du vote correspondant :

- M. TROGRIC déclare ne pas participer au vote,
- les élus du groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## **RAPPORT N° 72 - REGLEMENT DE SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT - BIODIVERSITE - PAYSAGES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 72 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Projets locaux - animation sensibilisation

Opération P251O044 Val de Lorraine

- accorde une subvention d'un montant de 8 800 € à la communauté de communes de Mad et Moselle,
- accorde une subvention d'un montant de 5 800 € à la commune de Pagny-sur-Moselle,
- accorde une subvention d'un montant de 2 600 € à la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson,

Opération P251O046 Grand Nancy

- accorde une subvention d'un montant de 6 000 € à la commune de Tomblaine,
- attribue une subvention d'un montant de 6 000 € à la commune d'Essey-les-Nancy,

Opération P251O045 du Lunévillois

- accorde une subvention d'un montant de 11 000 € à la communauté de communes de Meurthe, Mortagne et Moselle,

Opération P251O042 de Briey

- accorde une subvention d'un montant de 6000 € à la communauté de communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne.

Opération P251O043 de Terres de Lorraine

- accorde une subvention d'un montant de 3 000 € à la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain.

#### Conservatoire des Espaces naturels de Lorraine

- accorde une subvention d'un montant de 3 200 € au Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles de Lorraine.

#### Projets locaux - Actions et outils de communication

##### Opération Lunévillois

- accorde une subvention de 3 200 € à la communauté d'agglomération de Saint-Dié pour des actions de communication et exposition photographiques,
- accorde une subvention de 1 480 € à la communauté d'agglomération de Saint-Dié pour la réalisation d'outils de communication.

#### Projets locaux - Espèces patrimoniales et invasives

##### Opération Part Départementale

- accorde une subvention d'un montant de 8 500 € pour le programme STOC à HIirus,
- accorde une subvention d'un montant de 12 000 € pour le programme STOC à la Fédération de Chasse 54,
- accorde une subvention d'un montant de 4 100 € pour le Milan Royal ,
- accorde une subvention d'un montant de 6 279 € à l'association Atelier Vert pour le crapaud calamite,
- accorde une subvention d'un montant de 9 000 € à l'association Floraine pour la lutte contre les invasives.

##### Opération Terres de Lorraine

- accorde une subvention d'un montant de 5 820 € pour la Pie Grièche à l'association Loana ,

- et précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur l'AE 2016-2021 Biodiversité Paysages, ligne 65734.738 FD Subv. de fonc. aux Communes et structures intercommunales et 6574.738 FD Subv. de fonc. aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 73 - REGLEMENTS DE SUBVENTIONS  
INVESTISSEMENT - BIODIVERSITE - PAYSAGE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 73 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Projets locaux

Opération Val de Lorraine

- accorde une subvention d'un montant de 11 400 € à la communauté de communes de Mad et Moselle pour la réalisation du programme 2017 en faveur des ENS.

Opération Terres de Lorraine

- accorde une subvention d'un montant de 20 000 € à la communauté de communes du Pays du Saintois pour la réalisation des actions en régie en faveur des ENS,  
- autorise le président à signer la convention de partenariat.

Espèces patrimoniales et invasives

Opération Part départementale

- accorde une subvention d'un montant de 10 000 € au pôle lorrain du futur conservatoire botanique national nord est,  
  
- accorde une subvention d'un montant de 10 980 € à l'association Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine pour ses actions.

Randonnée

Opération de Longwy

- accorde une subvention de 1 156 € à la communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette pour la création de 2 boucles de randonnée et d'un itinéraire de liaison d'intérêt local.

Trame verte et bleue

Opération du Lunévillois

- accorde une subvention d'un montant de 3 100 € à la communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat pour la réalisation d'une étude sur la TVB.

- et précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur l'AP biodiversité 2016-2021 NA :

204142.738 ID Subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales

204141.738 ID Subventions d'équipement communes interco Biens mobiliers matériels études -ENS locaux

204/20421/738 - 20421.738 ID Subventions équipement personnes de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études  
204162.738 DI Subvention d'équipement bâtiments et installations

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 74 - ADHESION A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE MEURTHE-ET-MOSELLE (COFOR)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 74 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue à l'association des communes forestières de Meurthe-et-Moselle, une cotisation annuelle de 546 €,
- et précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur l'opération "Cotisations ENS" ligne 6281-738.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 75 - CITE DES PAYSAGES - SUBVENTIONS 2017**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 75 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde une subvention de 4 200 € à Flore 54 pour la mise en place d'actions 2017,
- accorde une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association "Sauvons nos coteaux" dans le cadre de l'action "préservation des coteaux de Ludres",
- valide le projet de partenariat entre la Cité des Paysages et l'association Stan Élevage dans les conditions décrites dans le rapport,
- autorise son président à signer, au nom du département, la convention à passer entre le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et L'Association Stan Elevage,
- accorde une subvention de 2 600 € à l'association Stan Elevage,
- et précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur l'opération P258O001 - Cité des Paysages ligne 6574.738 FD Subv. de fonc. aux personnes, aux asso. et autres organismes de droit privé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 76 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE ET REVOCABLE RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UNE STATION SISMOLOGIQUE SUR LE SITE DE SION**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 76 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- autorise son président à signer, au nom du département, la convention de mise à disposition à passer entre le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et le centre national de la recherche scientifique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 77 - CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU POUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE - ANNEE 2017**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 77 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer entre l'agence de l'eau Rhin Meuse et le département de Meurthe et Moselle, au titre de sa participation à la mission assistance technique du conseil départemental,

- et autorise son président à signer, au nom du département, tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 78 - MODIFICATION DU PERIMETRE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE PEXONNE.**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 78 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de modifier le périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de PEXONNE avec extensions sur les communes de FENNEVILLER, NEUFMAISONS et VACQUEVILLE,

- et précise que cette délibération sera affichée pendant quinze jours au moins à la mairie de PEXONNE et en mairies de FENNEVILLER, NEUFMAISONS et VACQUEVILLE. Elle sera insérée au recueil des actes administratifs du département et de l'Etat dans le département (R. 121-22 et R. 121-23).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 79 - MODIFICATION DU PERIMETRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE LAGNEY**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 79 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de modifier le périmètre de l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de LAGNEY avec extension sur la commune de LUCEY,

- et précise que cette délibération sera affichée pendant quinze jours au moins en mairie de LAGNEY et en mairie de LUCEY. Elle sera insérée au recueil des actes administratifs du département et de l'Etat dans le département (R. 121-22 et R. 121-23).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 80 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FONDS D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION (FAPI) 2017-2019**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 80 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant n°1 à la convention d'appui aux politiques d'insertion à passer entre département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat,

- et autorise son président à le signer, au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 81 - ACTIONS 2017 DES OPERATEURS REFERENTS UNIQUES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 81 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde les participations financières présentées dans le rapport pour un montant maximum de 63 976 €, soit :

- \* 23 671 € au CIDFF Meurthe-et-Moselle Longwy pour son action "Accompagnement modulaire vers l'emploi AMVE" en lien avec le territoire de Longwy,
- \* 28 260 € au CIDFF Meurthe-et-Moselle Longwy pour son action "Mobilisation sociale renforcée" en lien avec le territoire de Longwy,
- \* 12 045 € au CIDFF Meurthe-et-Moselle Longwy pour son action "Accompagnement intermédiaire" en lien avec le territoire de Longwy,

- autorise son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir,

- et précise que les sommes susmentionnées seront prélevées sur le chapitre 017 - article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 025 - enveloppe 16.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 82 - ACTIONS SUPPORT A L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 82 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde les participations financières présentées dans le présent rapport pour un montant maximum de 145 753,85 €, soit :

- 281 € à FINANCES ET PEDAGOGIE pour son action "Ateliers banque et budget" en lien avec le territoire de Terres de Lorraine,
- 20 742,85 € à MOB D'EMPLOI pour son action "Ateliers autonomie mobilité" en lien avec le territoire de Briey,
- 20 000 € à RADIO FAJET pour son action "Solidarité en action et expression communication" en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- 9 085 € à HANDI 54 pour son action "Mobilisation des personnes en situation de handicap bénéficiaires du RSA" en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- 4 800 € à L'AUCS SAINT MICHEL JERICHO pour son action "Apprentissage du français" en lien avec le territoire du Grand Nancy,

- 11 250 € à l'AUCS LA CLAIRIERE pour son action "Apprendre pour agir" en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- 12 000 € à l'association ENSEMBLE pour son action "Lotus" en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- 22 470 € au CIDFF pour son action "Modules collectifs complémentaires AMVE" en lien avec le territoire de Longwy,
- 20 000 € à PROMOTECH pour son action "Accompagnement des porteurs de projets bénéficiaires du RSA" en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- 4 000 € à l'ECTI pour son action "Aide à l'accompagnement des créateurs d'entreprises pour les bénéficiaires du RSA" en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- 20 625 € à ID'EES INTERIM C pour son action "Démarche solidaire d'accès à l'emploi" en lien avec le territoire du Grand Nancy,
- 500 € à la ville de Toul pour son action "Forum Insertion professionnelle - GPS pour l'emploi" en lien avec le territoire de Terres de Lorraine ;

- autorise son président à signer, au nom du département, les conventions à intervenir,

- et précise que les sommes susmentionnées seront prélevées sur le chapitre 017 - article 6568 - sous fonction 564 - programme 412 - opérations 025 et 024 - enveloppe 16.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 83 - SOUTIEN AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 83 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- accorde les montants financiers ci-dessous tels que décrits dans le rapport :

- 7 657 € pour CFDT,
- 2 525 € pour CFE-CGC,
- 3 568 € pour CFTC,
- 10 512 € pour CGT,
- 4 738 € pour FO,
- 2 000 € pour FSU,
- 2 000 € pour SOLIDAIRES,
- 2 000 € pour UNSA.

- et précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 112 - opération 001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 84 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - MDPH.**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 84 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de mise à disposition à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle, la Maison départementale des personnes handicapés et les intéressées,

- et autorise son président, ou son représentant légal, à la signer au nom et pour le compte du département de Meurthe-et-Moselle

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 85 - AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE AU TITRE DU FIPHFP**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 85 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide le financement de :

- deux appareils auditifs pour Madame O.A. d'un montant de 1 443,72 €,
- deux appareils auditifs pour Monsieur L.L. d'un montant de 1 321,98 €,

- et précise que ces dépenses seront imputées sur le compte 651123-0211.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 86 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE 100 % : ASSOCIATION LES AMIS DE LA CHAUMIERE (VILCEY-SUR-TREY)**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 86 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt signé entre l'association Les Amis de la chaumière ci-après l'emprunteur et la Caisse d'Epargne ;

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'assemblée délibérante du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à l'association Les Amis de la chaumière à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 600 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne. Ce contrat de prêt est destiné à financer une opération de gros travaux de restructuration d'un bâtiment acquis récemment sur Toul dans le cadre de l'accueil de jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance de Meurthe-et-Moselle.

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques financières de ces lignes du prêt sont les suivantes :

|                              |                    |
|------------------------------|--------------------|
| Ligne du prêt                | 1 600 000 euros    |
| Durée totale d'amortissement | 15 ans             |
| Périodicité des échéances    | Annuelle           |
| Index                        | Taux fixe 1,35%    |
| Profil d'amortissement       | Echéance constante |
| Echéancier                   | Mensuel            |
| Frais de dossier             | 1 500 €            |

**ARTICLE 3** : La garantie du département de Meurthe-et-Moselle est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne, le département de Meurthe-et-Moselle s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le département de Meurthe-et-Moselle s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, ou son représentant, est autorisé à intervenir au nom du département au contrat de prêt passé entre la Caisse d'Epargne et l'emprunteur.

**ARTICLE 4** : En contrepartie de l'octroi de garantie par le Conseil départemental, le bénéficiaire s'engage :

- à rechercher des solutions optimales en termes d'environnement et d'économie d'énergie.

Elle étudiera notamment, en lien avec l'architecte, toutes les possibilités de mise en oeuvre de solutions favorisant les économies d'énergies et le respect des normes écologiques (ex. un chauffage par géothermie).

Cet article n'est pas opposable à la Caisse d'Epargne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 87 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 31180 PRESENTÉE LE 26 JUIN 2017 - POURSUITE DE L'AFFECTATION DU SITE DU COLLEGE SIS A BLAMONT**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 87 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- annule la délibération n°31180 adoptée lors de la commission permanente du 26 juin 2017,
- approuve l'affectation au profit du collège de Cirey-sur-Vezouze à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, du site anciennement affecté au collège du Château de Blâmont, objet d'un arrêté de fermeture,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 88 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 31181 PRESENTÉE LE 26 JUIN 2017 - ESSEY-LES-NANCY, QUARTIER KLEBER - AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'EPFL**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 88 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- annule la délibération n° 31181 adoptée lors de la commission permanente du 26 juin 2017,
- approuve la substitution à l'acte d'acquisition du SDIS en qualité d'acquéreur en lieu et place du département, conformément à la possibilité ouverte par l'article 2 de la convention cadre du 04 décembre 2012 liant le département et l'EPFL,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Lors du vote correspondant, M. BRUNNER déclare ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**RAPPORT N° 89 - MISE A DISPOSITION DE TERRAINS AU PROFIT DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE TELEPHONIE MOBILE**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 89 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve les mises à disposition de terrains permettant la réalisation des travaux de construction d'infrastructures passives, celles-ci étant consenties par les communes au profit du département à titre gratuit puisque répondant à la satisfaction d'un intérêt général et s'éteignant dès que le transfert de propriété sera acté,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 90 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GRAND EST SOLIDARITES ET COOPERATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT (GESCOD)**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 90 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- met fin à la convention passée entre la collectivité et l'association Multicolor,

- approuve la mise à disposition à titre gracieux au profit de l'association GESCOD, des locaux situés au centre administratif départemental, au rez-de-chaussée du bâtiment Godron, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 août 2020,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 91 - CONVENTION RELATIVE AU PARKING DU CENTRE DES MEMOIRES**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 91 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention prévoyant les conditions d'utilisation du parking Centre des mémoires à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'université de lorraine,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 92 - DESAFFECTATION DE LOCAUX SIS 14 A 18 RUE PATTON A MAXEVILLE**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 92 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- constate la désaffectation du bâtiment de 683 m<sup>2</sup> sis 14 à 18, rue Patton à Maxéville ainsi que des parcelles d'assiette cadastrées AI 4, 5, 6 et 7,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 93 - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EUROPEENS**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 93 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de mise à disposition établie entre l'établissement d'enseignement « La Fontaine » sis 6 rue de la Moselle à Laxou et le département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre du projet Erasmus + pour l'accueil de jeunes volontaires européens, de deux appartements vacants dans le collège « La Fontaine », moyennant des redevances mensuelles de 360 € et 275 €, et 80 € et 60 € de provisions pour charges, pour une période courant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 30 juin 2018,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au profit du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 94 - LIAISON BELVAL - A30 - ACQUISITION DE PARCELLES - SITE DE MICHEVILLE**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 94 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve l'acquisition par le département sur l'établissement public d'aménagement Alzette-Belval des parcelles listées dans le tableau ci-dessus, d'une surface totale de 18 ha 82 a 55 ca pour un montant de 90 362,40 €,

- précise que les crédits nécessaires seront imputés sur l'imputation budgétaire Programme 251, Opération 004, Enveloppe 27,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 95 - CITOYENS ET TERRITOIRES - GRAND EST / RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017**

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le rapport N° 95 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- prend acte du changement de nom du Carrefour des Pays Lorrains en Citoyens et Territoires – Grand Est,

- approuve la convention à passer entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'association Citoyens et Territoires – Grand Est pour l'année 2017,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- autorise le versement de la participation du département pour l'année 2017 d'un montant de 13 600 € au titre de l'Union Européenne et de 15 000 € au titre du développement local,

- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés d'une part sur le programme 261, chapitre 65, imputation 6574.91 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé, et d'autre part sur le programme 223-Opération 07-Enveloppe 01, chapitre 65, imputation 6574.70.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 96 - ASSOCIATION EUROPE LORRAINE CHAMPAGNE  
ARDENNES - COTISATION 2017**

La commission permanente du conseil départemental,  
Vu le rapport N° 96 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'adhésion du département de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2017 à l'Association Europe Lorraine Champagne Ardennes,

- et précise que les crédits correspondant à la cotisation 2017 d'un montant de 10 000 € seront prélevés sur le chapitre 11, ligne budgétaire 6281.91 Concours divers (cotisations).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H42.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 2 OCTOBRE 2017** à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN



**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du  
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, Esplanade Jacques Baudot  
54000 - NANCY**

